



SECTION IRSN



CGT IRSN



Fontenay aux Roses, le 9 novembre 2010

Indépendance de l'expertise de sûreté nucléaire en danger!

Depuis la fin septembre, nous avons mené plusieurs actions dont nous vous avons informés par nos sites Intranet et par une réunion du personnel le 22 octobre dernier à laquelle ont participé plus de personnes qu'en septembre.

Par ce présent tract, nous vous communiquons l'essentiel du communiqué de presse que nous avons élaboré et diffusé à plusieurs journaux (sans la CFE-CGC, qui n'a pas souhaité se joindre à cette action).

Nous vous appelons également à signer une pétition que nous enverrons aux parlementaires déjà alertés (le budget 2011 est en cours de discussion à l'Assemblée Nationale), aux présidents de CLI (qui ont une réunion début décembre), aux membres du haut comité à la transparence, du comité d'orientation de la recherche et du conseil scientifique de l'IRSN,.....

Communiqué de presse du 28/10/2010 (extrait)

Indépendance de l'expertise de sûreté nucléaire en danger !

Réduction des dépenses publiques et sûreté nucléaire

La demande accrue dans ce domaine et la volonté gouvernementale de relancer le nucléaire en France entraînent pour l'IRSN une charge de travail croissante et donc un besoin de plus de moyens, humains et financiers.

Or, nous avons appris officiellement, le 15 septembre dernier, lors d'une réunion de comité d'entreprise (CE) extraordinaire consacrée au contrat d'objectifs (COB) 2010-2013 entre l'Etat et l'IRSN, l'intention du gouvernement de faire passer, en 2011, la subvention de l'Etat de 243 à 213 M€. Cette diminution toucherait essentiellement le budget de l'expertise en sûreté nucléaire, qui est de 80M€ annuellement (soit une diminution de près de 40% de ce budget). Cette décision est purement financière, puisqu'elle s'inscrit dans le cadre de la réduction des dépenses publiques.

L'expertise de sûreté nucléaire de l'IRSN financée directement par les exploitants nucléaires (EDF, AREVA...)?

Bien sûr, le gouvernement sait qu'il ne peut pas simplement réduire ces moyens compte tenu du rôle de l'IRSN. Il a donc annoncé que cette diminution de ressources pourrait être compensée par la création d'une redevance. Cette redevance servirait à financer une partie de l'expertise que l'IRSN effectue pour rendre ses avis à l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN). Il est ainsi envisagé que les industriels du nucléaire versent directement à l'IRSN un montant forfaitaire pour chaque dossier qu'ils soumettent à l'ASN (demandes de création d'une nouvelle installation nucléaire, demandes de modification des conditions d'exploitation d'une installation nucléaire, demandes d'évolution des règles de sûreté nucléaire...).

Procédure « accélérée », sans passage par le Parlement

Le gouvernement a donc engagé la création d'une telle redevance en procédure accélérée, par modification du décret de création de l'IRSN 2002-254 du 22 février 2002 et publication d'un arrêté interministériel précisant les modalités et barèmes de cette redevance. L'objectif du gouvernement est que cette redevance entre en application dès le 1^{er} janvier 2011. Le projet de décret devrait être transmis prochainement au Conseil d'Etat.

Avis négatifs du Comité d'Entreprise et du Conseil d'Administration de l'IRSN, ainsi que de l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

Nous avons rencontré le directeur général de l'IRSN à ce sujet le 14 septembre et un CE extraordinaire a eu lieu le 15 septembre pour donner un avis sur le COB 2010-2013, avis défavorable motivé. Il n'était initialement

pas prévu que le conseil d'administration (CA) de l'IRSN soit réuni mais que chaque membre soit consulté individuellement et rapidement par courrier sur le COB. Il a finalement été réuni en séance extraordinaire le 30 septembre, sur demande des 8 administrateurs élus par les salariés de l'IRSN (sur les 23 membres que compte le CA de l'IRSN). Lors de cette réunion, le débat a porté principalement sur la redevance. Les administrateurs salariés, ainsi que le président de l'Office Parlementaire pour l'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques, se sont exprimés clairement contre le projet de redevance. La représentante de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a fait part au CA de l'avis négatif de cette Autorité sur le projet de redevance et l'a distribué aux administrateurs. Finalement, le CA a voté contre le COB 2010-2013 par 13 voix contre 9, les 9 « pour » étant les 8 représentants du gouvernement (un par ministère de tutelle de l'IRSN) et la présidente du CA.

L'indépendance de l'expertise de sûreté nucléaire en jeu ?

Nous, syndicats de l'IRSN, exprimons la plus vive inquiétude sur ce dossier, résumée dans l'avis voté le 15 septembre à l'unanimité par les élus du CE et dont nous reprenons l'extrait suivant :

« Un chapitre fondamental [du COB 2010-2013 de l'IRSN] restait en attente d'une décision de l'Etat : le chapitre « adapter les mécanismes de financement de l'expertise ». On découvre aujourd'hui qu'une partie des dépenses d'expertise en appui à l'ASN serait financée par le produit d'une redevance versée directement à l'IRSN par les « bénéficiaires finaux ». Il a été précisé en séance que ce qui est entendu par « bénéficiaires finaux » dans le COB sont « les exploitants nucléaires ». Les élu(e)s du CE rappellent qu'en 2002 l'IRSN a été créé à partir de l'IPSN et de l'OPRI, notamment pour rendre l'expertise indépendante de tout exploitant, en sortant l'IPSN du CEA. Créer aujourd'hui une redevance versée directement à l'IRSN par les exploitants nucléaires revient à aller à l'encontre d'un des principes fondateurs de l'IRSN et touche au sens de notre métier. Les élu(e)s du CE rappellent que les bénéficiaires finaux du travail d'expertise de l'IRSN ne sont pas les exploitants nucléaires, mais le public et l'environnement, via des avis rendus à l'Autorité de Sûreté Nucléaire. Il a été indiqué en séance que la subvention de l'IRSN serait réduite de 30 millions d'euros dès 2011. Les élu(e)s du CE notent que l'Etat se défausse de sa responsabilité vis-à-vis du public et de l'environnement en imposant, dans la précipitation et sans débat démocratique, une redevance payée par les exploitants, dont il n'est de plus pas garanti que le montant couvre la baisse de subvention, le tout dans un contexte de relance du nucléaire en France.

Par cette décision, l'Etat risquerait de pousser l'expertise de sûreté nucléaire vers le domaine marchand. ».

Nous, syndicats CFDT, CGT et SPAEN de l'IRSN, estimons que cette redevance, remettant en cause l'indépendance de notre expertise vis-à-vis des exploitants nucléaires, ne devrait pas voir le jour. Nous estimons de plus qu'une décision de cette importance, allant à l'encontre de l'esprit de la loi 2001-398 du 9 mai 2001 et de la loi TSN de 2006, ne devrait pas se prendre par décret et arrêté mais être soumise à la représentation démocratique du pays. Nous demandons enfin, et corollairement, que la subvention de l'Etat à l'IRSN ne soit pas diminuée de façon drastique en 2011 mais au contraire augmentée. En effet, dans un contexte de relance du nucléaire (avec notamment la construction de l'EPR à Flamanville) qui s'accompagne aussi du souhait d'EDF de prolonger la durée de vie des centrales existantes au-delà de 40 ans, notre institut est et sera de plus en plus sollicité.

Si nous avons aujourd'hui décidé de communiquer à la presse sur ce sujet, c'est que nous pensons qu'il ne concerne pas uniquement nos collègues de travail à l'IRSN, mais aussi et peut-être surtout l'ensemble de nos concitoyens.

Réactions des parlementaires	Réactions de la presse
<p>En réponse à notre lettre du 20 septembre dernier, les parlementaires suivant(e)s ont réagi : B.Gonthier-Maurin, sénatrice du 92, a parlé de l'IRSN lors du débat sur la loi NOME et a posé une question orale à JL Borloo qui sera discutée en séance plénière du Sénat le 16/11 ; I.Renar, sénateur du Nord (OPECST), a posé une question écrite à JL Borloo ; MC Blandin, sénatrice du Nord (OPECST) a envoyé une lettre à JL Borloo ; MH Amiable, député du 92, a parlé de l'IRSN en commission sur le budget 2011 de l'Etat et a posé des questions écrites à JL Borloo et V. Péresse ; JL Bianco, député du 04, a posé une question à JL Borloo ; P.Ollier, député du 92, nous a répondu avoir pris note de nos arguments. Enfin, C.Birraux, député, président de l'OPECST, a voté contre le COB2010-2013 au CA du 30/9/2010.</p>	<p>A ce jour (08/11/2010), nous avons diffusé le communiqué de presse au Monde, au Figaro, à l'Humanité, aux Echos, à Alternatives Economiques, à Politis...</p> <p>Un article est paru le 2/11 dans Les Echos.</p>